

CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Mars 2016.

1 – Fixation des taux des 3 Taxes.

Considérant le produit attendu pour le Budget Primitif 2016, sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de maintenir les taux des 3 taxes communales inchangés depuis 1999.

Voté à l'unanimité.

2 – Présentation du Budget Primitif 2016.

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2016 et la réunion de la Commission des Finances réunie le 25 mars pour le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif peut se résumer ainsi :

Pour la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 732 583,49 €.

Pour la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 896 543,43 €.

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

POUR : 19

3 – Modification du règlement de rétrocession des voies.

Afin de permettre les rétrocessions de voies privées dans le domaine communal, il convient de valider la modification du règlement de rétrocession du 16 Février 2012. Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des propriétaires riverains.

Voté à l'unanimité.

4 – Demande de rétrocession de la voie : Route de Bernadon.

Afin de permettre la rétrocession de la voie privée dans le domaine communal pour le passage de l'assainissement collectif programmé par le SIAEPA, le Conseil Municipal valide la demande de rétrocession pour les parcelles constituant la route de Bernadon. Les frais de géomètre et de notaire restant à la charge des propriétaires riverains.

Voté à l'unanimité.

5 – Demande de rétrocession de la voie du Lotissement le Cerisier/Impasse de la Haille.

Afin de permettre, la rétrocession de la voie privée du Lotissement Le Cerisier dans le domaine communal sous laquelle sont situés les

réseaux publics, le Conseil municipal accepte la demande de rétrocession présentée par les propriétaires pour la parcelle A 1418. Les frais de géomètre et de notaire restent à la charge des propriétaires riverains.

Voté à l'unanimité.

6 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres.

Suites aux réunions des membres de la Commission d'Appel d'Offres des 14 et 21 mars derniers, pour le marché « travaux d'aménagement du centre-bourg », l'entreprise COLAS a été retenue, pour un montant de 664 200,52 € TTC tranche ferme, et 101 437,20 € TTC tranche conditionnelle.

7 – Travaux d'aménagement du centre-bourg : plan de financement.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'arrêter le plan de financement correspondant aux travaux d'aménagement du centre-bourg

La Commune ne pouvant plus prétendre aux aides dans le cadre d'une Convention d'Aménagement de bourg, seules les subventions classiques peuvent être sollicitées.

Coût total des travaux : 790 240,52 € TTC

Subvention DETR 2016 : 30 646,53 €.

Subvention départementale « FDAVC » : 7 612,50 €.

Subvention départementale « Amendes de police / aménagements de sécurité » sur les travaux de parkings : 6 960,00 €.

Subvention départementale « Amendes de police / aménagements de sécurité » sur les travaux sur la Route Départementale : 6 960,00 €.

Part communale restante : 738 061,49 € TTC

CONTRE : 4 ABSTENTION : 1 POUR : 18

8 – Demande de subventions FDAEC 2016.

La commune sollicite l'aide du Département de la Gironde par le biais du Fonds Départemental d'Aides et d'Equipements des Communes 2016 pour le programme de travaux du parking du stade et du parking de l'école, soit 14 522 €.

Voté à l'unanimité.

9 – Renforcement du réseau : opérations pour compte de tiers.

Afin de permettre le renforcement de réseau électrique de la parcelle « B » 1777, la Commune fera effectuer les travaux nécessaires pour le compte d'un tiers, dont les frais seront intégralement remboursés par celui-ci pour un montant : 2 859 €.

Voté à l'unanimité.

10 – Représentation de la Commune à la DFCI.

Pour remplacer Madame Cécile MALLET représentante de la commune au sein du groupement DFCI, il est proposé de nommer Monsieur Dominique CLAVERIE.

Voté à l'unanimité.

11 – Regroupement des tombes des soldats de la Guerre 1914-1918.

Dans le cadre des cérémonies de commémoration du Centenaire de la guerre 1914-1918, l'association « Histoire et Patrimoine » et la Commune souhaitent poser une stèle commémorative qui accueillera aussi les sépultures des 7 soldats enterrés au carré militaire du Cimetière.

Voté à l'unanimité.

12 – Convention La Poste / Commune de Martillac : Agence Postale Communale.

Suite à la délibération du 29 Février par laquelle le Conseil Municipal a accepté le principe de la création d'une agence postale communale, le Conseil Municipal valide les termes de la Convention à passer entre la Direction de la Poste et la Commune.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 POUR : 19

13 – Validation des indemnités du Maire inférieures au taux légal.

Vu la loi n°2015-366 l'indemnité du Maire est fixée par barème légal depuis le 1^{er} janvier 2016. Sur demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide de prévoir une somme inférieure à celle fixée par le barème légal (soit 24,92 % au lieu de 43% prévus par la loi).

CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 POUR : 18

NPPAV : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.